



Annexe 2 – Semaine de relâche

Inscription pour la semaine de relâche



Du 5 au 9 mars 2018

Chers parents,

Cette année, la semaine de relâche sera du 5 au 9 mars 2018. Le service de garde de l'école sera ouvert s'il y a un nombre suffisant d'inscriptions (40 enfants minimum par jour). Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MÉES) subventionne à la baisse cette semaine puisque ce sont des journées de congé et non des journées pédagogiques. De plus, selon la loi sur l'instruction publique, les services de garde ont l'obligation de s'autofinancer, les frais chargés aux parents par enfant seront de **20,00 \$ par jour, plus les coûts reliés aux activités (prévoir un montant supplémentaire d'environ 30\$ pour 3 jours dans la semaine)**. Au cours de cette semaine, des activités spéciales et variées auront lieu tous les jours.

Afin d'organiser les services à mettre en place, nous aimerions connaître vos intentions et vos besoins. Nous vous demandons donc de compléter ce coupon-réponse et nous le retourner, au plus tard le vendredi 8 décembre 2017. Si vous manifestez votre intérêt pour bénéficier du service de garde au cours de la semaine de relâche, vous recevrez la liste des activités prévues.

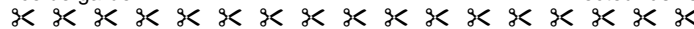
Il vous est possible **d'annuler votre inscription**, mais vous devez le faire **14 jours avant le début de la semaine de relâche (16 février)**.

Ce formulaire d'inscription est d'une grande importance pour nous. Il nous permettra de déterminer le personnel dont nous aurons besoin et nous guidera pour les réservations des activités.

Advenant l'ouverture du service de garde, les inscriptions faites par le biais du coupon-réponse ci-joint seront considérées comme officielles et facturées. Si le nombre d'inscription pour la semaine de relâche est insuffisant et que nous sommes fermés, votre chèque vous sera retourné.

Sophie Gagnon
Technicienne du service de garde

Gilles Deslauriers
Directeur de l'école



Coupon-réponse

S.v.p., veuillez remplir et retourner ce coupon au service de garde, au plus tard le vendredi 8 décembre 2017.

J'ai besoin du service de garde pour mon enfant durant la semaine de relâche.	Lundi 5 mars 20,00\$	Mardi 6 mars 20,00\$	Mercredi 7 mars 20,00\$	Jeudi 8 mars 20,00\$	Vendredi 9 mars 20,00\$
Cochez les journées désirées →					

Mon enfant sera absent durant la semaine de relâche.	
--	--

L'organisation se finalisera uniquement à partir des coupons-réponses obtenus. **De plus, si vous inscrivez votre enfant, mais qu'il s'absente, le service de garde ajoutera aux frais régulier (20,00 \$), un montant additionnel de 3,95 \$ (allocation du MÉES) plus les frais d'activité et d'autobus.**

Il est de votre responsabilité de faire circuler cette inscription pour les familles en garde partagée.

☺ **Joindre un chèque en date du 5 mars 2018** afin de couvrir les frais de la semaine de relâche (20,00\$ X jours présents) Si le nombre d'inscription pour la semaine de relâche est insuffisant et que nous sommes fermés, votre chèque vous sera retourné.

Signature du parent : _____
Nom de l'enfant: _____

☺ Je soussigné (e), autorise mon enfant à participer aux activités organisées par le service de garde et m'engage à défrayer les coûts des activités.

